

VERSION PUBLIQUE DU DOCUMENT

Saisine – Liaison par autocar ≤ 100 km

Identification de l'entité effectuant la saisine et de la personne référente	
Entité saisissante	Conseil Régional de Bretagne
Nom de la personne référente pour les échanges avec les services de l'Autorité	Laura DAMBREVILLE
Numéro de téléphone	02.99.27.10.10
Adresse email	laura.dambreville@bretagne.bzh

Projet de décision de l'autorité organisatrice de transport	
Liaison concernée	Rennes - St Malo
Identification de la ou des déclarations correspondantes (en indiquant leur numéro de publication sur le site internet de l'Autorité)	D2016-005 publiée le 3 février 2016 sur le site de l'ARAFER
Justification de l'intérêt à agir : <ul style="list-style-type: none"> - soit l'entité saisissante doit être une autorité organisatrice de la liaison déclarée, selon la définition du point 10° de l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié¹, - soit la liaison déclarée doit être une liaison similaire à une liaison de l'AOT, selon la définition du point 14° du même article² 	La région Bretagne assure, en tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs d'intérêt régional conformément à l'article 2121-3 du Code des Transports, un service public régulier sur la liaison Rennes - St Brieuc sans correspondance.
Projet d'interdiction ou de limitation	Cf. annexe n°8
Périmètre retenu pour l'analyse	Cf. dossier de saisine
Contrat de service public concerné	Convention TER 2007/2017

¹ « Autorité organisatrice d'une liaison » : autorité, au sens de l'article L. 1221-1 du code des transports, qui organise un service public régulier assurant cette liaison sans correspondance ; en cas de délégation de la compétence d'organisation à une autre autorité organisatrice, cette dernière est de plein droit l'autorité organisatrice concernée ; en cas de délégation des attributions du Syndicat des transports d'Île-de-France à une

² « Liaison similaire à une liaison d'une autorité organisatrice » : liaison soumise à régulation dont l'origine et la destination se situent à une distance respective de l'origine et de la destination de celle de l'autorité, mesurée en ligne droite, d'au plus 5 km, cette valeur étant portée à 10 km entre les origines ou entre les destinations des deux liaisons si elles sont situées en région d'Île-de-France.

Données de trafic et de revenus	
Données de trafic sur l'origine – destination concernée, détaillées par groupe tarifaire si cette information est disponible	[] voyages en 2014 (donnée confidentielle) voir annexe n°4
Données de trafic sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	[] voyages en 2014 (donnée confidentielle) voir annexe n°4
Ressources générées sur l'origine – destination concernée, détaillées par groupe tarifaire si cette information est disponible	5 047 351 euros en 2014 (il s'agit d'une estimation donnée confidentielle) voir annexe n°6
Revenus sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	[] euros en 2014 (donnée confidentielle, fc12k) voir annexe n°7
Données de comptage de la liaison concernée	Cf. annexe n°5
Répartition horaire du trafic de la liaison concernée	Cf. annexe n°4 bis
Contribution publique relative au périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	[] euros en 2014 (donnée confidentielle, extraction comptes par lignes) voir annexe n°7
Si elles sont disponibles, données relatives aux coûts supportés par l'exploitant sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	voir comptes par lignes

Evaluation de l'impact	
Evaluation motivée de l'atteinte substantielle portée au service conventionné par les services routiers librement organisés, en termes de trafic et de ressources	Cf. dossier de saisine

Autres	
Justification du champ d'application du projet de décision, en ce qui concerne en particulier les liaisons similaires à celle de l'AOT et les liaisons dont la jonction permet d'assurer celle-ci	Cf. dossier de saisine
Si le projet de décision couvre des liaisons dont la jonction permet d'assurer avec correspondance la liaison concernant l'autorité organisatrice, les raisons d'intérêt général motivant la portée de la décision sur chacune de ces liaisons	Sans objet

Dossier de saisine

Déclaration de liaison de la société Flixbus entre Rennes et Saint-Malo

Sommaire

1 Existence d'un service conventionné.....	2
2 Analyse de la substituabilité.....	3
a)Analyse des fréquences journalières et hebdomadaires.....	3
b)Analyse des horaires.....	4
c)Analyse des temps de parcours.....	6
d)Conclusion sur la substituabilité des services conventionnés par rapport aux services librement organisés (analyse croisée des trois critères sur les services considérés substituables)	6
3 Estimation du risque d'atteinte à l'équilibre économique.....	9
4 Appréciation du caractère substantiel du risque d'atteinte.....	10
5 Justification du champ d'application du projet de décision.....	10

1 Existence d'un service conventionné

Le transporteur Flixbus a déclaré auprès de l'ARAFER son intention de commercialiser des services sur la liaison Rennes – St Malo conformément à *la section 2 du décret n°2015-1266 du 13 octobre 2015* relative aux services réguliers interurbains de transport public routier librement organisés :

- Déclaration D2016-005 publiée le 3 février 2016 sur le site internet de l'ARAFER
Liaison de 70,9km par autocar entre Rennes et St-Malo

En vertu de *l'article L2121-3 du code des transports*, la Région Bretagne est en charge de l'organisation du service public régional de transport de voyageurs TER Bretagne, et assure notamment la liaison Rennes – St Malo sans correspondance par le biais de la ligne suivante (voir fiches horaires annexe n°1) :

- Rennes – St Malo

Cette missions est intitulée TIV_RENNES SAINT MALO dans les marchés (FC12K).

L'exploitation commerciale de ces lignes est confiée à SNCF dans le cadre de l'exécution de la convention d'exploitation du service public régional de voyageurs TER Bretagne conclue le 13 mars 2007 entre la Région Bretagne et SNCF et ses différents avenants jusqu'au 31 décembre 2017.

2 Analyse de la substituabilité

Conformément à l'article 24 de la décision n°2015-039 du 21 octobre 2015 de l'ARAFER, l'appréciation de la substituabilité entre les services doit porter sur la comparaison de trois critères exposés ci-dessous :

- Les fréquences journalières et hebdomadaires
- Les horaires
- Le temps de parcours

Pour l'analyse de ces trois critères nous prendrons l'hypothèse d'un report possible à plus ou moins 1h du créneau horaire proposé dans le cadre de la liaison librement organisée. Cependant, même si la notion de tarif n'entre pas en ligne de compte, l'attractivité d'une offre au regard de son coût pour le voyageur peut avoir des impacts sur l'ensemble des trains de la journée effectuant le même trajet que la ligne d'autocar Flixbus. Nous pouvons donc considérer que l'hypothèse retenue est plutôt défavorable au TER.

a) Analyse des fréquences journalières et hebdomadaires

- Dans le sens Rennes vers St Malo

Le tableau ci-dessous représente les fréquences journalières et hebdomadaires globales de Rennes vers St Malo en hiver (ce qui représente 85% de l'année).

	Liaison TER	Liaison Flixbus
De lundi à mardi	14 trains/jour	1 service/jour
Mercredi	15 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	16 trains/jour	1 service/jour
Samedi	10 trains/jour	1 service/jour
Dimanche	8 trains/jour	1 service/jour
Total hebdomadaire	91 trains/semaine	7 services/semaine

Afin de mieux apprécier la substituabilité de l'offre sur le créneau horaire proposé il est important de faire un focus sur l'intervalle de report estimé à plus ou moins une heure de l'horaire de départ proposé par Flixbus (5h30 - 9h30), soit dans ce cas entre 4h30 et 10h30 dans ce sens (cf. annexe n°5).

	Liaison TER		Liaison Flixbus
	Hiver	Eté	Hiver et été
De lundi à jeudi	3 trains/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	3 trains/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Samedi	2 trains/jour	2 trains/jour	1 service/jour
Dimanche	1 trains/jour	1 trains/jour	1 service/jour
Total hebdomadaire	18 trains/semaine	18 trains/semaine	7 services/semaine

Toute l'année, tout au long de la semaine les fréquences sont identiques entre les deux services sur cet intervalle de quatre heures, Flixbus pourrait potentiellement proposer une offre complémentaire le week-end.

- Dans le sens St Malo vers Rennes

Le tableau ci-dessous représente les fréquences journalières et hebdomadaires globales de St Malo vers Rennes en hiver (ce qui représente 85 % de l'année).

	Liaison TER	Liaison Flixbus
Lundi	14 trains/jour	1 service/jour
Mardi	13 trains/jour	1 service/jour
Mercredi et Jeudi	12 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	14 trains/jour	1 service/jour
Samedi	9 trains/jour	1 service/jour
Dimanche	8 trains/jour	1 service/jour
Total hebdomadaire	82 trains/semaine	7 services/semaine

Afin de mieux apprécier la substituabilité de l'offre sur le créneau horaire proposé il est important de faire un focus sur l'intervalle de report (plus ou moins une heure de l'horaire de départ proposé par Flixbus entre 18h50 et 22h50) soit dans notre cas entre 17h50 et 23h50.

	Liaison TER		Liaison Flixbus
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à jeudi	4 trains/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	4 trains/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Samedi	1 trains/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Dimanche	4 trains/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Total hebdomadaire	25 trains/semaine	21 trains/semaine	7 services/semaine

Dans ce sens également, toute l'année, tout au long de la semaine les fréquences sont identiques entre les deux services sur cet intervalle de quatre heures, Flixbus pourrait potentiellement proposer une offre complémentaire le samedi hiver.

Ce critère devra être croisé avec les horaires afin de statuer sur la complémentarité des deux services.

b) Analyse des horaires

Vous trouverez ci-dessous un extrait des données de l'annexe 2 avec les horaires de départ des trains considérés substituables (voir tableau détaillé annexe n° 2).

Rappel : nous prendrons l'hypothèse d'un report possible à plus ou moins 1 heure du créneau horaire proposé dans le cadre de la liaison librement organisée. Cependant, même si la notion de tarif n'entre pas en ligne de compte, l'attractivité d'une offre au regard de son coût pour le voyageur peut avoir des impacts sur l'ensemble des trains de la journée effectuant le même trajet que la ligne d'autocar Flixbus. Nous pouvons donc considérer que l'hypothèse retenue est plutôt défavorable au TER.

- Dans le sens Rennes vers St Malo :

Le départ proposé par le transporteur Flixbus se situe entre 5h30 et 9h30, l'intervalle de report prend donc en compte les départs compris entre 4h30 et 10h30.

	Liaison TER		Liaison Flixbus
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi au vendredi	6h30 7h30 9h30	6h30 7h30 9h40	1 départ entre 5h30 et 9h30
Samedi	6h30 7h30	7h30 9h40	
Dimanche	9h30	9h30	

L'horaire proposé par le transporteur Flixbus vient directement concurrencer :

- En hiver :
 - 3 TER par jour du lundi au vendredi
 - 2 TER le samedi
 - 1 TER le dimanche
- En été :
 - 3 TER par jour du lundi au samedi
 - 2 TER le samedi
 - 1 TER le dimanche

Force est de constater que tout au long de la semaine (y compris le week-end) en hiver et en été, l'intervalle proposé par le transporteur Flixbus concurrence au moins 1 TER par jour. Dès lors, le caractère complémentaire du service librement organisé par rapport au service public est remis en cause sur ces services horaires, le transporteur devra se caler au minimum à plus ou moins une heure des horaires de départs de la liaison conventionnée.

Possibilités éventuelles

- En hiver
 - Du lundi au vendredi : à 5h30
 - Le samedi : à 5h30 ou de 8h30 à 9h30, cependant un TER sera positionné aux alentours de 9h30 à partir de septembre 2017. En effet, cette évolution d'offre intervient dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse. De ce fait, l'intervalle est réduit de la manière suivante : à 5h30 ou à 8h30.
 - Le dimanche : de 5h30 à 8h30
- En été
 - Du lundi au vendredi : à 5h30 ou à 8h30
 - Le samedi : de 5h30 à 6h30, entre 8h30 et 8h40
 - Le dimanche : de 5h30 à 8h30

- Dans le sens St Malo vers Rennes :

Le départ proposé par le transporteur Flixbus se situe entre 18h50 et 22h50, l'intervalle de report prend donc en compte les départs compris entre 17h50 et 23h50.

	Liaison TER Horaires de départ		Liaison Flixbus Horaires de départ
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi au jeudi	17h50 18h20 18h50 19h55	18h20 19h55 20h50	1 départ entre 18h50 et 22h50
Vendredi	17h50 18h20 18h50 19h55	18h20 19h55 20h30	
Samedi	19h55	18h20 19h55 20h50	
Dimanche	17h50 18h30 19h55 20h50	17h50 18h30 19h55	

Dans le sens Saint Malo vers Rennes tout au long de la semaine toute l'année, l'intervalle du départ proposé par le transporteur Flixbus concurrence au moins 1 TER par jour. Dès lors, le caractère complémentaire du service librement organisé par rapport au service public est remis en cause sur ces services horaires, le transporteur devra se caler au minimum à plus ou moins une heure des horaires de départs de la liaison conventionnée.

L'horaire proposé par le transporteur Flixbus vient directement concurrencer :

- En hiver
 - 4 TER par jour du lundi au vendredi
 - 1 TER par le samedi
 - 4 TER le dimanche
- En été
 - 3 TER par jour du lundi au dimanche

Possibilités éventuelles

- En hiver
 - Du lundi au vendredi : entre 20h55 et 22h50, cependant un TER sera positionné aux alentours de 20h30 au départ de St Malo à partir de septembre 2017 dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse. De ce fait, l'intervalle doit être réduit de la manière suivante : de 21h30 à 22h50.
 - Le samedi : entre 18h50 et 18h55 et entre 20h55 et 22h50, cependant un TER sera positionné aux alentours de 20h30 au départ de St Malo à partir de septembre 2017. En effet, cette évolution d'offre intervient dans le cadre projet Bretagne à Grande Vitesse. De ce fait, l'intervalle est réduit de la manière suivante : le samedi entre 18h50 et 18h55 ou entre 21h30 et 22h50
 - Le dimanche : entre 21h50 et 22h50
- En été
 - Du lundi au jeudi : entre 21h50 et 22h50
 - Le vendredi : entre 21h30 et 22h50
 - Le samedi : entre 21h50 et 22h50

- Le dimanche : entre 20h55 et 22h50, cependant un TER sera positionné aux alentours de 20h30 de St Malo à partir de juillet 2017. En effet, cette évolution d'offre intervient dans le cadre projet Bretagne à Grande Vitesse. De ce fait, l'intervalle est réduit de la manière suivante : le dimanche entre 21h30 et 22h50

c) Analyse des temps de parcours

L'analyse des temps de parcours sera effectuée sur chaque sens et sur les trains potentiellement substituables :

- Dans le sens Rennes vers St Malo

Nous prendrons les trains dont le départ est prévu entre 4h30 et 10h30.

	Liaison TER		Liaison Flixbus
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à vendredi	6h30 - 1h 7h30 - 58 min 9h40 - 52 min	6h30 - 1h 7h30 - 55 min 9h40 - 52 min	1 Départ entre 5h30 et 9h30 temps de parcours : 1h20
Samedi	6h30 - 58 min 9h30 - 52 min	7h30 - 1h03 9h40 - 50 min	
Dimanche	9h30 - 52 min	9h30 - 52 min	

Le temps de parcours moyen des trains potentiellement substituables (entre 4h30 et 10h30) est de 56 minutes en hiver et 55 minutes en été.

Dans ce sens, le temps de parcours par autocar est très proche de celui du train, la liaison par autocar rentre donc indéniablement en concurrence avec le train.

- Dans le sens St Malo vers Rennes

	Liaison TER		Liaison Flixbus
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à jeudi	17h50 - 59 min 18h20 - 55 min 18h50 - 55 min 19h55 - 48 min	18h20 - 1h 19h55 - 48 min 20h50 - 47 min	1 départ entre 18h50 et 22h50 temps de parcours : 1h20
Vendredi	17h50 - 59 min 18h20 - 55 min 18h50 - 55 min 19h55 - 48 min	18h20 - 1h 19h55 - 48 min 20h30 - 47 min	
Samedi	19h55 - 48 min	18h20 - 47 min 19h55 - 48 min 20h50 - 47 min	
Dimanche	17h50 - 1h 18h30 - 46 min 19h55 - 48 min 20h50 - 47 min	17h50 - 1h13 18h30 - 46 min 19h55 - 48 min	

Le temps de parcours moyen sur une semaine des trains potentiellement substituables (entre 17h50 et 23h50) est de 53 minutes en hiver et 51 minutes en été.

Dans ce sens également, le temps de parcours par autocar est très proche de celui du train, la liaison par autocar rentre donc indéniablement en concurrence avec le train.

Pour conclure sur les deux sens, les temps de parcours proposés dans le cadre de la liaison par autocar du transporteur Flixbus sont très attractifs (car très proche de celui du train). Cette analyse met en avant la concurrence entre les services librement organisés et les services conventionnés.

d) Conclusion sur la substituabilité des services conventionnés par rapport aux services librement organisés (analyse croisée des trois critères sur les services considérés substituables)

- Dans le sens Rennes vers St Malo

Suite à l'analyse croisée des trois critères précédents, nous pouvons conclure que la liaison proposée par Flixbus est directement en position de substituabilité avec la liaison conventionnée toute l'année sur certains créneaux.

L'analyse du temps de parcours met en avant les temps de parcours attractifs des services librement organisés et vient appuyer la substituabilité des services conventionnés.

Le tableau ci-dessous synthétise les services substituables de l'offre conventionnée par rapport aux services de l'offre de transport librement organisée.

Liaison conventionnée TER	Liaison librement organisée Flixbus
Hiver	
TER n° 854303 Départ à 06:30 Temps de parcours : 58 minutes Régime de circulation : samedi	Départ entre 5h30 et 9h30 Temps de parcours : 1h20 Régime de circulation : du lundi au dimanche
TER n° 854305 Départ à 06:30 Temps de parcours : 60 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n° 854309 Départ à 07:30 Temps de parcours : 58 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n° 854311 Départ à 07:30 Temps de parcours : 55 minutes Régime de circulation : samedi	
TER n° 854317 Départ à 09:30 Temps de parcours : 52 minutes Régime de circulation : dimanche	
TER n° 854321 Départ à 9h40 Temps de parcours : 52 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
Eté	
TER n° 854305 Départ à 06:30 Temps de parcours : 60 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	Départ entre 5h30 et 9h30 Temps de parcours : 1h20 Régime de circulation : du lundi au dimanche
TER n° 854311 Départ à 07:30 Temps de parcours : 55 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n° 854313 Départ à 07:30 Temps de parcours : 63 minutes Régime de circulation : samedi	
TER n° 854317	

Départ à 09:30 Temps de parcours : 52 minutes Régime de circulation : dimanche	
TER n° 858490/1 Départ à 09:40 Temps de parcours : 50 minutes Régime de circulation : samedi	
TER n° 854321 Départ à 09:40 Temps de parcours : 52 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	

- Dans le sens St Malo vers Rennes

Liaison conventionnée TER	Liaison librement organisée Flixbus
Hiver	
TER n° 854366 Départ à 17:50 Temps de parcours : 60 minutes Régime de circulation : dimanche	Départ entre 18h50 et 22h50 Temps de parcours : 1h20 Régime de circulation : du lundi au dimanche
TER n° 854368 Départ à 17:50 Temps de parcours : 59 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n° 854376 Départ à 18:20 Temps de parcours : 55 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n° 854418 Départ à 18:30 Temps de parcours : 46 minutes Régime de circulation : dimanche	
TER n° 854384 Départ à 18:50 Temps de parcours : 55 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n° 854434 Départ à 19:55 Temps de parcours : 48 minutes Régime de circulation : du lundi au dimanche	
TER n° 854438 Départ à 20:50 Temps de parcours : 47 minutes Régime de circulation : dimanche	
Eté	
TER n° 854372 Départ à 17:50 Temps de parcours : 73 minutes Régime de circulation : dimanche	Départ entre 18h50 et 22h50 Temps de parcours : 1h20 Régime de circulation : du lundi au dimanche
TER n° 858494/5 Départ à 18:20 Temps de parcours : 47 minutes Régime de circulation : samedi	

<p>TER n° 854380 Départ à 18:20 Temps de parcours : 60 minutes Régime de circulation : du lundi au vendredi</p>	
<p>TER n° 854418 Départ à 18:30 Temps de parcours : 46 minutes Régime de circulation : dimanche</p>	
<p>TER n° 854434 Départ à 19:55 Temps de parcours : 48 minutes Régime de circulation : du lundi au dimanche</p>	
<p>TER n° 854436 Départ à 20:30 Temps de parcours : 47 minutes Régime de circulation : vendredi</p>	
<p>TER n° 854438 Départ à 20:50 Temps de parcours : 47 minutes Régime de circulation : du lundi au jeudi et samedi</p>	

Dans ce sens également, l'analyse croisée des horaires et des fréquences des différents services montre que la liaison proposée par Flixbus est directement en position de substituabilité avec la liaison conventionnée toute l'année sur certains créneaux.

L'analyse du temps de parcours met en avant les temps de parcours attractifs des services librement organisés et vient appuyer la substituabilité des services conventionnés.

On peut donc conclure que la liaison proposée par Flixbus est directement en position de substituabilité dans ce sens avec les liaisons conventionnées TER toute l'année, car les 3 critères sont réunis.

3 Estimation du risque d'atteinte à l'équilibre économique

Conformément aux directives de l'ARAFER nous prendrons pour hypothèse :

« [...] que les places proposées par le service librement organisé seront remplies à hauteur de 60 à 90% par des voyageurs qui utilisaient préalablement le service conventionné [...]. »

Dans notre cas, le transporteur a déclaré un car d'une capacité de 53 places. De ce fait, par service horaire il faut compter entre 32 et 48 usagers qui utilisaient préalablement le service conventionné.

(Voir calculs en annexes n°6 et n°7)

En synthèse, la liaison proposée par Flixbus représenterait une perte annuelle de recettes entre et soit :

- entre et des recettes générées sur la ligne Rennes – St Malo
- une hausse de la contribution publique du conseil régional de Bretagne de à % sur cette ligne

A la vue des comptages 2014 sur l'ensemble des trains considérés comme substituables (horaire de départ à plus ou moins 1h de l'horaire proposé par Flixbus), il y a au minimum moyenne sur toute l'année :

- 150 voyages jour qui pourraient potentiellement se reporter sur un potentiel départ entre 5h30 et 9h30 de Rennes et un départ entre 18h50 et 22h50 de St Malo

A la vue de la fréquentation des trains considérés substituables (sur l'ensemble des plages de report) et de de l'intervalle de report proposé par l'ARAFER, nous pouvons nous situer dans la fourchette haute de report dans les deux sens soit : 90% de report et de perte de recettes ce qui représenterait :

- des recettes générées sur la ligne Rennes – St Malo

- une hausse de la contribution publique du conseil régional de Bretagne de sur cette ligne

Compte tenu de ces estimations, l'atteinte à l'équilibre économique de la ligne Rennes – St Malo est indéniable.

4 Appréciation du caractère substantiel du risque d'atteinte

Eu égard des estimations chiffrées précédemment, à savoir une perte annuelle de recettes de l'ordre de , l'atteinte doit être considérée comme substantielle.

De plus, il est important de rappeler que les intervalles de départ proposés par Flixbus rentrent en concurrence directe avec un ou plusieurs TER, ce qui ne répond en aucun cas à l'objectif de complémentarité des services librement organisés avec les services conventionnés, conformément aux dispositions de la loi.

Enfin, il est important de noter que le service librement organisé par Flixbus porte non seulement atteinte aux services TER mais également aux services TGV (qui n'ont pas été mentionnés dans cette analyse) avec lesquels des correspondances existent et qui assurent également la liaison Rennes – St Malo.

5 Justification du champ d'application du projet de décision

Suite à la comparaison des services librement organisés et des services conventionnés et compte tenu des éléments présentés ci-dessus, il apparaît que certains créneaux horaires des intervalles de départ proposés par Flixbus (ceux qui se situent au minimum à 1h d'un service conventionné) pourraient être considérés comme complémentaires au service TER (bien que ces services peuvent être en concurrence avec des services proposés par TGV).

La Région propose la limitation de l'intervalle de départ (5h30 – 9h30 de Rennes et 18h50 – 22h50 de St Malo) aux jours et créneaux de passage énumérés ci-dessous, dans une limite de 53 places (cf. déclaration D2016-005) commercialisées par trajet et pour un temps de parcours de 1h20:

- De Rennes vers St Malo
 - En hiver*
 - Du lundi au vendredi : à 5h30
 - Le samedi : à 5h30 ou à 8h30
 - Le dimanche : de 5h30 à 8h30
 - En été**
 - Du lundi au vendredi : à 5h30 ou à 8h30
 - Le samedi : de 5h30 à 6h30, entre 8h30 et 8h40
 - Le dimanche : de 5h30 à 8h30
- De St Malo vers Rennes
 - En hiver
 - Du lundi au vendredi : entre 21h30 et 22h50
 - Le samedi : entre 18h50 et 18h55 ou entre 21h30 et 22h50
 - Le dimanche : entre 21h50 et 22h50
 - En été
 - Du lundi au jeudi : entre 21h50 et 22h50
 - Le vendredi : entre 21h30 et 22h50
 - Le samedi : entre 21h50 et 22h50
 - Le dimanche : entre 21h30 et 22h50

* Hiver : période définie par SNCF (pré-été+post-été), exemple pour 2016 : du 13 décembre au 2 juillet et du 29 août au 10 décembre

** Eté : période définie par SNCF, exemple pour 2016 : 3 juillet au 28 août

Annexe n°1

Fiches horaires

RENNES → MONTREUIL SUR ILLE → DOL DE BRETAGNE → ST-MALO

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 29 MAI 2016

LUNDI À VENDREDI (SAUF FÊTES)		854203	854005	854207	854209	854209	852855	854321	8081	8083	854221	854331	854337	854329	854411	854345	852861	854333	854347	852867	854353	854337	854339	852869	854359	854245	854361	854249	854367	854253
Jours de circulation	Lun. à Ven.																													
		ten																												
RENNES	05.50	06.00	06.30	07.05	07.30	07.39	08.10	09.02	09.40	09.57	12.20	12.45	13.15	13.25	13.43	14.40	14.56	15.00	15.35	16.30	16.37	16.42	16.42	16.54	17.00	17.05	17.30	17.35	18.00	18.05
Rennes (Pontchaillou)		06.07		07.12	07.39	08.18		09.49				12.34	13.23	13.32	14.48	15.09	15.43		16.49	16.44	16.49	16.49		17.07	17.13	17.38	17.43	18.08	18.12	
Bertron		06.14		07.19		08.25					12.41		13.39			15.15		15.15		16.56	16.51			17.19		17.49		18.19		
Chevaigné		06.18		07.24		08.29					12.45		13.43			15.20		15.20		17.00	16.57	17.00		17.23		17.53		18.23		
Sr-Germain/Ille		06.22		07.28		08.34					12.49		13.48			15.24		15.24		17.04	17.01	17.04		17.27		17.57		18.28		
Sr-Médard/Ille		06.27		07.32		08.39					12.54		13.53			15.29		15.29		17.09	17.05	17.09		17.32		18.01		18.32		
MONTREUIL/ILLE	06.31	06.50	07.35	07.53	08.43			10.02			12.58	13.06	13.36	13.57		15.32		15.32		17.00	17.09	17.13		17.22	17.36	18.05	18.22	18.36		
Dingé		06.54										13.41													17.54		18.26			
Combourg		07.01				08.01		10.11				13.15	13.47		14.09	15.08			16.03		17.09			17.31		18.01		18.32		
Bonnemain		07.07				08.08						13.21	13.53													18.38				
DOL-DE-BRETAGNE	06.21	07.14	08.14	09.32	10.22	10.33					13.28	14.00			14.19	15.19	15.26		16.13	17.02	17.20		17.27	17.41	18.11	18.45				
La Fresnais		07.21				08.21					13.34	14.06													18.18	18.52				
La Gouesnière-Cancalle		07.26				08.21		CAEN			13.39	14.11					CAEN			CAEN	17.29				18.23	18.57				
ST-MALO		07.33				08.30		10.35	10.46	13.05	13.46	14.18			14.32	15.33		16.26		17.37				17.55		18.31	19.04			

INFO TRAFIC TRAVAUX

RENNES/MONTREUIL/ST-MALO

Travaux d'aménagement de la halte de Pontchaillou du 11/01 au 7/10.

Pendant cette période, pour votre confort et votre sécurité, d'importants travaux de modernisation de la ligne seront réalisés, vous en serez informés 15 jours avant. Vos horaires sont susceptibles d'être modifiés.

- 🚆 Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.
- 📄 Réservation obligatoire.
- ✉ Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.
- ① Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification. SNCF 552 049 447 RCS PARIS.
- ① Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.
- 📄 Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur sncf.com
- 🕒 « PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller. Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER en Bretagne!
- ① Circule aussi le 4 mai.
- ② Ne circule pas le 4 mai

LUNDI À VENDREDI (SAUF FÊTES)		854253	852873	854273	854257	854375	854259	854381	854261	854391	854393	8095	854395	8097
Jours de circulation	Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.
		ten												
RENNES	18.06	18.24	18.35	18.40	19.08	19.15	19.30	19.30	19.40	20.05	20.28	20.58	22.08	22.41
Rennes (Pontchaillou)			18.42	18.48	19.16	19.22	19.38	19.48	20.13	20.36			22.15	
Bertron	18.20			18.54	19.28			19.55						
Chevaigné	18.25			18.58	19.32			19.59						
Sr-Germain/Ille	18.29			19.02	19.36			20.04						
Sr-Médard/Ille	18.33			19.07	19.39			20.08						
MONTREUIL/ILLE	18.37			19.11	19.30	19.43		20.11	20.27	20.50			22.28	
Dingé														
Combourg				19.02	19.38			19.58		20.35	20.59		22.37	
Bonnemain														
DOL-DE-BRETAGNE		18.55	19.13		19.49		20.08			20.45	21.09	21.30	22.48	23.12
La Fresnais														
La Gouesnière-Cancalle														CAEN
ST-MALO			19.26		20.03		20.22		20.59	21.22	21.45	23.02	23.28	



TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL
Un réseau pour tous, un service pour chacun



RENNES → MONTREUIL SUR ILLE → DOL DE BRETAGNE → ST-MALO

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 29 MAI 2016

	854303	854311	852853	854211	858469	854317	854317	8091	854327	8085	852859	854335	854225	854339	854339	854245	854351	854351	852881	854241	8089	854385
Jours de circulation	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Dim.	Dim. et Fêtes	Dim. et Fêtes	Sam. Dim. et Fêtes	TGV	Dim.	Dim.	Sam.	Sam.	Dim. et Fêtes							
RENNES	06.30	07.30	08.25	09.05	09.30	09.30	10.32	11.30	12.20	12.51	12.51	13.00	13.13	13.43	14.40	16.35	16.48	16.53	17.01	17.23	17.33	
Rennes (Pontchallou)	07.38		09.12	09.19								13.08	13.20		14.48	16.42		17.08			17.41	
Berton				09.19																		
Chevaigné			09.23																			
St-Germain/Ille			09.28																			
St-Médard/Ille			09.33																			
MONTREUIL/ILLE	06.49	07.52	09.37	09.50	09.52	09.52	10.52	11.54				13.21	13.45	14.04	14.04	17.02	17.02				17.55	
Dingé												13.26										
Combourg	06.58	08.01					10.01	12.02				13.32		14.12	15.08	17.02	17.02				18.03	
Bonnemain	07.05											13.38										
DOL-DE-BRETAGNE	07.12	08.11	08.59	10.09	10.11	10.11	11.07	12.12	12.54			13.45		14.23	15.19	17.13	17.20				18.14	
La Fresnais	07.19	08.18										13.51										
La Gouesnière-Cancalle	07.24											13.56										
ST-MALO	07.31	08.28		10.23	10.25	10.25	11.20	12.25	13.08			14.03		14.36	15.33	17.26	17.26				18.05	18.28

	854251	854371	854369	852875	854383	854389	854419	852879	8099	854395
Jours de circulation	Sam.	Sam.	Dim. et Fêtes	Dim. et Fêtes	Sam.	Dim. et Fêtes	Dim. et Fêtes	Dim.	Dim. et Fêtes	Sam.
RENNES	17.56	18.30	18.31	19.00	19.40	19.45	20.30	20.43	21.28	22.08
Rennes (Pontchallou)	18.03	18.39	18.39							22.15
Berton	18.10				19.58					
Chevaigné	18.14									
St-Germain/Ille	18.19									
St-Médard/Ille	18.24									
MONTREUIL/ILLE	18.28	18.52	19.16	19.30	20.00	20.07	20.30	20.43	21.28	22.28
Dingé		18.56								22.37
Combourg		19.03	18.58		20.08	20.16	20.56			
Bonnemain		19.09								
DOL-DE-BRETAGNE		19.16	19.09	19.30	20.19	20.26	21.06	21.15		22.48
La Fresnais		19.23								
La Gouesnière-Cancalle		19.27						CAEN		
ST-MALO		19.34	19.23	20.40	20.32	20.40	21.19	22.10	22.10	23.02

Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TER Réserve obligatoire.

Liaison directe TER Nantes St Malo sans changement à Rennes.

Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.

SNCF 552 049 447 ROS PARIS.

Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur sncf.com

« PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller. Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER en Bretagne !

Ne circule pas le 20 février ; circule aussi le 5 mai.

Circule les 10 et 17 janvier ; à partir du 7 février ; circule aussi les 28 mars, 1^{er}, 8 et 16 mai.

Circule les 24 et 31 janvier.

Ne circule pas les 24 et 31 janvier.

Circule du 13 mars au 17 avril ; circule aussi le 28 mars.

Circule les 10 et 17 janvier ; du 7 février au 6 mars et à partir du 24 avril ; circule aussi les 1^{er}, 5, 8 et 16 mai.

Ne circule pas les 23 et 30 janvier.

Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 6 février.

Ne circule pas les 27 mars et 15 mai.

Ne circule pas les 28 mars, 1^{er}, 8 et 16 mai.

Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 6 février ; circule aussi le 5 mai.

CONTACTER le service clientèle
0 800 880 562
Du lundi au vendredi de 8h15 à 20h,
le samedi de 10h à 17h.
SITE SNCF TER BRETAGNE

Pour vos déplacements en Bretagne :
BREIZHGO.com
LA BRETAGNE EN TRANSPORTS PUBLICS

TER c'est gratuit
pour les moins de 12 ans !
accompagnés d'une personne payante



TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL
Un réseau pour tous, un service pour chacun



ST-MALO → DOL DE BRETAGNE → MONTREUIL SUR ILLE → RENNES

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 29 MAI 2016

LUNDI À VENDREDI (SAUF FÊTES)		854302	8080	854318	8082	854212	854222	854216	854328	852801	854220	852803	854332	854228	8084	854342	854234	854348	854242	854406	852811	8088	854410	854246
Jours de circulation		Lun. à Ven.																						
ST MALO		05.47	06.05	06.17	07.07	07.17	07.23	07.50	09.27	11.44	12.17	12.47	14.49	16.37	16.47									
La Gouesnière-Cancale				06.23		07.28			CAEN		12.24	12.54												
La Fresnais				06.28		07.35		08.04			12.29	12.59												
DOL-DE-BRETAGNE		06.01	06.20	06.35	07.22	07.41	07.54	08.04	09.30	09.41	12.36	13.06	15.03	16.01	16.31	17.01								
Bonnemain				06.41		07.47		08.14			12.42	13.12	15.12											
Combourg				06.47		07.54					12.48	13.19												
Dingé				06.52		07.58		08.23			12.55													
MONTREUIL/ILLE		06.20		06.40	07.22	07.41	07.58	08.04	08.23	08.52	11.01	13.07	14.15	15.40	17.17									
Sr-Médard/Ille				06.44		07.45		08.08		08.57	11.05	13.11	14.19	15.44	17.21									
Sr-Germain/Ille				06.49		07.50		08.13		09.01	11.10	13.15	14.24	15.49	17.25									
Chevaigné				06.53		07.54		08.17		09.06	11.15	13.19	14.28	15.53	17.30									
Berthon				06.57		07.58		08.21		09.10	11.19	13.23	14.32	15.57	17.34									
Rennes (Pontchaillou)		06.33		07.04		08.05		08.28		09.17	11.25	13.29	14.38	16.03	17.41									
RENNES		06.41	06.54	07.10	07.59	08.12	08.19	08.35	08.44	08.50	10.05	10.19	11.32	12.29	13.26	14.45	15.37	16.10	16.36	17.06	17.29	17.36	17.49	

LUNDI À VENDREDI (SAUF FÊTES)		854230	854252	854358	854254	854368	854376	854384	852815	854260	852817	854434	852821
Jours de circulation		Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.	Lun. à Ven.
ST MALO			17.20	17.32	17.38	17.44	17.50	18.16	18.22	18.27	18.35	19.02	19.29
La Gouesnière-Cancale				17.27	17.54	17.59	18.16	18.46	19.09	19.15	19.51	20.08	21.55
La Fresnais				17.32	17.54	17.59	18.16	18.46	19.09	19.15	19.51	20.08	21.55
DOL-DE-BRETAGNE			17.38	17.44	17.50	18.16	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07
Bonnemain				17.44	17.50	18.16	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07
Combourg				17.50	18.16	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07	20.14
Dingé				17.58	18.13	18.27	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.14
MONTREUIL/ILLE		17.29	17.47	17.58	18.13	18.27	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.14
Sr-Médard/Ille				18.17	18.30	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07	20.14
Sr-Germain/Ille				18.22	18.30	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07	20.14
Chevaigné				18.26	18.30	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07	20.14
Berthon				18.30	18.30	18.46	19.15	19.23	19.52	20.00	20.04	20.07	20.14
Rennes (Pontchaillou)		17.45	18.02	18.12	18.37	18.41	19.06	19.37	20.03	20.21	20.25	20.43	22.28
RENNES		17.54	18.10	18.19	18.45	18.49	19.15	19.45	20.03	20.21	20.25	20.43	22.28

TER Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réserve obligatoire.

SNCF Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

1 Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification. SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

1 Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur sncf.com

« PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller en Bretagne !

1 Circule aussi le 4 mai.

2 Ne circule pas le 4 mai.

15 Circule aussi les 29 mars et 17 mai.



INFO TRAFIC TRAVAUX

RENNES/MONTREUIL/ST-MALO

Travaux d'aménagement de la halte de Pontchaillou du 11/01 au 7/10.

Pendant cette période, pour votre confort et votre sécurité, d'importants travaux de modernisation de la ligne seront réalisés, vous en serez informés 15 jours avant. Vos horaires sont susceptibles d'être modifiés.



TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL
Un réseau pour tous, un service pour chacun



ST-MALO → DOL DE BRETAGNE → MONTREUIL SUR ILLE → RENNES

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 29 MAI 2016

	8080	854316	854212	854216	854328	854328	854330	854224	854334	854336	854338	852807	8084	854346	854346	854346	854238	854402	854402	854352	852811	852811	8088	854414	854414
Jours de circulation	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam, Dim, et Fêtes	Sam, Dim, et Fêtes	Sam.	Sam.	Sam.	Dim, et Fêtes	Sam.	Sam.	Sam, Dim, et Fêtes	Dim, et Fêtes	Dim, et Fêtes	Sam.	Sam.	Dim, et Fêtes	Dim, et Fêtes	Sam.	Dim, et Fêtes	Sam, Dim, et Fêtes	Sam.	Dim, et Fêtes	Dim, et Fêtes
ST MALO	06.05	06.47	07.50	07.50	08.04	08.04	08.45	09.48	09.47	09.48	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03
La Gouesnière-Cancalle																									
La Fresnais																									
DOL-DE-BRETAGNE	06.20	07.00	08.04	08.04	08.04	08.58	09.17	10.01	10.01	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03	10.03
Bonnemain																									
Combourg																									
Dingé																									
MONTREUIL/VILLE	07.19	07.41	08.04	08.04	08.22	08.23	09.17	10.01	10.01	10.20	10.21	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29	11.29
St-Médard/Ille																									
St-Germain/Ille																									
Chevaigné																									
Berton																									
Rennes (Pontchaillou)																									
RENNES	06.54	07.40	08.05	08.05	08.28	08.37	09.31	10.25	10.31	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36	10.36

SAMEDI, DIMANCHE ET FÊTES

	854386	859492	854418	854258	8092	852819	854634	854638	854634	854638	852823
Jours de circulation	Dim, et Fêtes	Sam.	Dim, et Fêtes	Sam.	Sam, Dim, et Fêtes	Dim, et Fêtes					
ST MALO	17.50	18.11	18.27	18.27	19.10	19.51	20.08	21.02	21.02	21.48	21.48
La Gouesnière-Cancalle											
La Fresnais											
DOL-DE-BRETAGNE	18.08	18.30	18.41	18.41	19.25	19.51	20.08	20.08	20.08	21.48	21.48
Bonnemain											
Combourg											
Dingé											
MONTREUIL/VILLE	18.29	18.53	19.04	19.04	19.25	19.51	20.08	20.08	20.08	21.48	21.48
St-Médard/Ille											
St-Germain/Ille											
Chevaigné											
Berton											
Rennes (Pontchaillou)											
RENNES	18.50	19.13	19.16	19.35	19.59	20.24	20.43	20.43	20.43	21.37	22.20

TER Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TER Réserve obligatoire.

Liaison directe TER Nantes St-Malo sans changement à Rennes.

Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

Ces horaires sont donnés sous réserve de route modification.

SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à ce effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur sncf.com

Pour vos déplacements en Bretagne :

BREIZHGO.com
LA BRETAGNE EN TRANSPORTS PUBLICS

CONTACTER BRETAGNE

0 800 880 562
Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 10h à 17h.

SITE SNCF TER BRETAGNE

TER c'est gratuit pour les moins de 12 ans !
accompagnés d'une personne payante

« PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller.
Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER en Bretagne !

Circule les 24 et 31 janvier.
Ne circule pas les 24 et 31 janvier.
Ne circule pas les 23 et 30 janvier.
Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 6 février.
Ne circule pas les 27 mars et 15 mai.
Circule aussi le 5 mai.
Circule les 10 et 17 janvier ; à partir du 7 février.
Circule les 23 et 30 janvier.
Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 6 février sauf le 20 février.



TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL BRETAGNE
Un réseau pour tous, un service pour chacun



ST MALO → DOL → MONTREUIL SUR ILLE → RENNES



N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

Lundi à Vendredi (sauf Fêtes)

	8080	854306	854208	854318	854320	854212	854322	854216	854324	854218	854326	852803	854332	853202	8084	854234	854348	854402	854408	852811	8088	854410	5290	854356	853212	854254	854380	8090	852813	854287	854434	854436	854438	852821																				
	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun																			
	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven																				
	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter																				
ST MALO	06.06	06.20	06.50	06.50	07.20	07.50	09.30	10.57	11.44	12.50	14.50	15.50	16.39	16.50	17.13	17.20	17.50	18.20	19.13	19.55	20.30	20.50	18.20	18.27	18.32	18.38	18.45	18.51	18.14	18.59	18.19	18.24	18.29	18.33	19.09	18.40	19.15	18.45	19.20	19.55	20.05	20.24	20.43	21.17	21.37	22.06								
La Gouesnière-Cancalé	06.26	06.57	06.57	07.26	07.26	07.50	09.30	10.57	11.44	12.57	14.50	15.50	16.39	16.50	17.13	17.20	17.50	18.20	19.13	19.55	20.30	20.50	18.27	18.32	18.38	18.45	18.51	18.14	18.59	18.19	18.24	18.29	18.33	19.09	18.40	19.15	18.45	19.20	19.55	20.05	20.24	20.43	21.17	21.37	22.06									
La Fresnais	06.31	07.01	07.01	07.31	07.31	07.50	09.30	10.57	11.44	13.02	15.05	16.04	16.31	16.55	17.04	17.30	17.37	18.07	18.38	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33					
DOL DE BRETAGNE	06.21	06.38	07.06	07.08	07.38	08.05	09.32	09.44	11.14	13.09	15.05	16.04	16.31	16.55	17.04	17.43	17.50	18.14	18.59	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33					
Bonnemain	06.44	07.14	07.14	07.44	07.44	07.50	09.32	09.44	11.14	13.15	15.16	16.14	16.31	16.55	17.04	17.43	17.50	18.14	18.59	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33					
Combourg	06.50	07.16	07.20	07.50	07.50	07.56	09.32	09.44	11.14	13.22	15.16	16.14	16.31	16.55	17.04	17.50	17.56	18.14	18.59	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33					
Dingé	06.55	07.21	07.27	07.56	07.56	07.56	09.32	09.44	11.14	13.22	15.16	16.14	16.31	16.55	17.04	17.50	17.56	18.14	18.59	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33	19.34	19.55	20.09	20.44	21.04	21.33					
MONTREUIL S/ILLE	07.00	07.10	07.25	07.31	07.44	08.01	08.06	08.26	08.26	13.09	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31	13.31						
St-Médard/Ille	07.14	07.14	07.14	07.48	07.48	08.10	08.10	08.26	08.26	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13	13.13					
St-Germain/Ille	07.19	07.19	07.19	07.53	07.53	08.15	08.15	08.26	08.26	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18	13.18			
Chevaigné	07.23	07.23	07.23	07.57	07.57	08.19	08.19	08.26	08.26	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22	13.22				
Betton	07.27	07.27	07.27	08.01	08.01	08.23	08.23	08.26	08.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26	13.26			
Rennes (Pontchaillou)	07.14	07.33	07.39	07.44	08.07	08.14	08.30	08.40	10.14	13.32	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44	13.44				
RENNES	06.55	07.19	07.39	07.44	08.12	08.19	08.35	08.45	10.03	12.29	13.38	13.49	15.37	16.36	17.06	17.30	18.05	18.19	18.45	19.20	19.55	20.05	20.24	20.43	21.17	21.37	22.06	18.45	19.20	19.55	20.05	20.24	20.43	21.17	21.37	22.06	18.45	19.20	19.55	20.05	20.24	20.43	21.17	21.37	22.06	18.45	19.20	19.55	20.05	20.24	20.43	21.17	21.37	22.06

Samedi, Dimanche et Fêtes

	854302	854312	854328	854328	854334	854336	852807	853204	853204	8084	854348	854348	854238	854402	854406	852811	8088	5290	854414	854360	853210	853210	854254	854372	856494	854418	854143	8094	8092	852819	854434	854434	8088	854438	852823																																						
	Sam	Sam	Sam	Sam	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim	Dim																								
	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes	Fêtes																														
	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter	ter																												
ST MALO	05.50	06.30	06.37	06.42	06.49	06.55	06.14	07.02	07.08	06.23	07.13	08.06	08.26	10.03	10.07	10.12	10.17	10.21	10.32	06.36	07.35	08.30	08.40	08.40	10.27	10.34	10.38	06.41	07.40	08.35	08.45	08.45	10.32	10.39	10.43	12.02	12.02	12.59	13.41	13.49	14.35	15.37	16.36	17.06	17.29	18.05	18.08	18.23	18.00	18.05	18.14	18.32	18.19	18.37	18.24	18.42	18.29	18.47	18.33	18.51	18.40	18.58	18.45	19.03	19.08	19.16	19.55	19.59	20.25	20.43	21.30	21.37	22.13
La Gouesnière-Cancalé	06.37	06.37	06.37	06.42	06.49	06.55	06.14	07.02	07.08	06.23	07.13	08.06	08.26	10.03	10.07	10.12	10.17	10.21	10.32	06.36	07.35	08.30	08.40	08.40	10.27	10.34	10.38	06.41	07.40	08.35	08.45	08.45	10.32	10.39	10.43	12.02	12.02	12.59	13.41	13.49	14.35	15.37	16.36	17.06	17.29	18.05	18.08	18.23	18.00	18.05	18.14	18.32	18.19	18.37	18.24	18.42	18.29	18.47	18.3														

Annexe n°2

Liste des trains entre Rennes et St Malo
(deux sens confondus hors été)

Liste des trains au départ de Rennes à St Malo

Hors été

	Train	Départ à Rennes	Arrivée à St Malo	Temps de parcours	Jours de circulation						
					Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Intervalle de départ Flixbus	Projet car FLIXBUS	05:30	06:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	854303	06:30	07:28	00:58						x	
	854305	06:30	07:30	01:00	x	x	x	x	x		
	854311	07:30	08:25	00:55						x	
	854309	07:30	08:28	00:58	x	x	x	x	x		
	854317	09:30	10:22	00:52							x
	Projet car FLIXBUS	09:30	10:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	854321	09:40	10:32	00:52	x	x	x	x	x		
	854327	11:30	12:22	00:52						x	x
	854331	12:45	13:43	00:58	x	x	x	x	x		
854335	13:00	14:01	01:01						x		
854337	13:15	14:15	01:00			x					
854411	13:43	14:31	00:48	x	x	x	x	x			
854339	13:43	14:33	00:50						x	x	
854345	14:40	15:30	00:50	x	x	x	x	x	x		
854347	15:35	16:25	00:50					x			
854351	16:35	17:24	00:49						x	x	
854353	16:37	17:34	00:57	x	x	x	x	x			
854359	17:00	17:52	00:52	x	x	x	x	x			
854361	17:30	18:28	00:58	x	x	x	x	x			
854365	17:33	18:25	00:52							x	
854367	18:00	19:03	01:03	x	x	x	x	x			
854371	18:30	19:30	01:00						x		
854369	18:31	19:21	00:50							x	
854373	18:35	19:25	00:50	x	x	x	x	x			
854375	19:08	20:00	00:52	x	x	x	x	x			
854381	19:30	20:22	00:52					x			
854383	19:40	20:30	00:50						x		
854389	19:45	20:37	00:52							x	
854391	20:05	20:56	00:51	x	x	x	x				
854393	20:28	21:20	00:52					x			
854419	20:30	21:19	00:49							x	
854395	22:08	23:00	00:52	x	x	x	x	x	x		

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	14	14	15	14	16	10	8	91
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:53
Temps de parcours moyen Flixbus	01:20

Source : Extraction plan de transport hiver 2016 théorique

x Train dans l'intervalle de report

ETE

	Train	Départ à Rennes	Arrivée à St Malo	Temps de parcours	Jours de circulation						
					Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Intervalle de départ Flixbus	Projet car FLIXBUS	05:30	06:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	854305	06:30	07:30	01:00	x	x	x	x	x		
	854311	07:30	08:25	00:55	x	x	x	x	x		
	854313	07:30	08:33	01:03						x	
	854317	09:30	10:22	00:52							x
	Projet car FLIXBUS	09:30	10:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	858490/1	9:40	10:30	00:50						x	
	854321	09:40	10:32	00:52	x	x	x	x	x		
	854403	10:40	11:28	00:48	x	x	x	x	x		
	854323	11:00	12:08	01:08							x
854407	11:00	11:48	00:48						x		
854409	11:30	12:18	00:48							x	
854339	13:43	14:33	00:50							x	
854341	13:43	14:42	00:59	x	x	x	x	x	x		
854345	14:40	15:30	00:50	x	x	x	x	x	x		
854415	15:35	16:23	00:48					x			
854349	15:45	16:35	00:50						x		
854357	16:36	17:30	00:54	x	x	x	x	x			
854361	17:30	18:28	00:58	x	x	x	x	x			
854363	17:30	18:28	00:58						x		
854367	18:00	19:03	01:03	x	x	x	x	x			
854369	18:31	19:21	00:50	x	x	x	x	x	x	x	
854379	19:31	20:21	00:50	x	x	x	x	x			
854385	19:40	20:42	01:02						x		
854389	19:45	20:37	00:52							x	
854395	22:08	23:00	00:52	x	x	x	x	x	x		
854397	22:48	23:38	00:50					x			

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	12	12	12	12	14	10	6	78
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	01:07
Temps de parcours moyen Flixbus	00:54

Source : Extraction plan de transport été 2015 théorique

x Train dans l'intervalle de report

Liste des trains au départ de Rennes à St Malo

Hors été

	Train	Départ à Rennes	Arrivée à St Malo	Temps de parcours	Jours de circulation						
					Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Intervalle de départ Flixbus	Projet car FLIXBUS	05:30	06:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	854303	06:30	07:28	00:58						x	
	854305	06:30	07:30	01:00	x	x	x	x	x		
	854311	07:30	08:25	00:55						x	
	854309	07:30	08:28	00:58	x	x	x	x	x		
	854317	09:30	10:22	00:52							x
	Projet car FLIXBUS	09:30	10:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	854321	09:40	10:32	00:52	x	x	x	x	x		

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	3	3	3	3	3	2	1	18
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:56
Temps de parcours moyen Flixbus	01:20

Source : Extraction plan de transport hiver 2016 théorique

x Train dans l'intervalle de report

ETE

	Train	Départ à Rennes	Arrivée à St Malo	Temps de parcours	Jours de circulation						
					Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Intervalle de départ Flixbus	Projet car FLIXBUS	05:30	06:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	854305	06:30	07:30	01:00	x	x	x	x	x		
	854311	07:30	08:25	00:55	x	x	x	x	x		
	854313	07:30	08:33	01:03						x	
	854317	09:30	10:22	00:52							x
	Projet car FLIXBUS	09:30	10:50	01:20	x	x	x	x	x	x	x
	858490/1	9:40	10:30	00:50						x	
	854321	09:40	10:32	00:52	x	x	x	x	x		

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	3	3	3	3	3	2	1	18
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:55
Temps de parcours moyen Flixbus	00:55

Source : Extraction plan de transport été 2015 théorique

x Train dans l'intervalle de report

Liste des trains au départ de St - Malo vers Rennes

Hors été

Train	Départ à St Malo	Arrivée à Rennes	Temps de parcours	Jours de circulation						
				Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
854302	5:50	6:41	0:50	x	x	x	x	x		
854306	6:20	7:19	0:59	x	x			x		
854316	6:50	7:40	0:50						x	
854318	6:50	7:44	0:54	x			x			
854322	7:20	8:19	0:59	x	x	x	x	x		
854328	7:50	8:44	0:54	x	x	x	x	x	x	
854330	8:50	9:41	0:51						x	
854332	9:30	10:19	0:49	x	x	x		x		
854334	9:50	10:39	0:49						x	
854336	9:50	10:43	0:53							x
854338	10:50	11:48	0:58						x	
854346	12:50	13:41	0:51							x
854348	12:50	13:49	0:59	x	x	x	x	x	x	
854402	14:50	15:37	0:47	x	x	x	x	x	x	x
854406	15:50	16:36	0:46	x	x	x	x	x		
854352	15:50	16:42	0:52							x
854410	16:50	17:36	0:46					x		
854414	17:20	18:08	0:48						x	
854358	17:20	18:19	0:59	x	x	x	x	x		
854368	17:50	18:49	0:59	x	x	x	x	x		
854366	17:50	18:50	1:00							x
854376	18:20	19:15	0:55	x	x	x	x	x		
854418	18:30	19:16	0:46							x
Projet car FLIXBUS	18:50	20:10	01:20	x	x	x	x	x	x	x
854384	18:50	19:45	0:55	x	x	x	x	x		x
854434	19:55	20:43	0:48	x	x	x	x	x	x	
854438	20:50	21:37	0:47							x
Projet car FLIXBUS	22:50	00:10	01:20	x	x	x	x	x	x	x

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	14	13	12	12	14	9	8	82
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:53
Temps de parcours moyen Flixbus	01:20

Source : Extraction plan de transport hiver 2016 théorique

x Train dans l'intervalle de report

Liste des trains au départ de St - Malo vers Rennes

Hiver

Train	Départ à St Malo	Arrivée à Rennes	Temps de parcours	Jours de circulation							
				Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
854366	17:50	18:50	1:00								
854368	17:50	18:49	0:59	x	x	x	x	x			x
854376	18:20	19:15	0:55	x	x	x	x	x			
854418	18:30	19:16	0:46								x
Projet car FLIXBUS	18:50	20:10	01:20	x	x	x	x	x	x	x	x
854384	18:50	19:45	0:55	x	x	x	x	x			
854434	19:55	20:43	0:48	x	x	x	x	x	x		x
854438	20:50	21:37	0:47								x
Projet car FLIXBUS	22:50	00:10	01:20	x	x	x	x	x	x	x	x

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	4	4	4	4	4	1	4	25
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:53
Temps de parcours moyen Flixbus	01:20

Source : Extraction plan de transport hiver 2016 théorique

x Train dans l'intervalle de report

Eté

Train	Départ à St Malo	Arrivée à Rennes	Temps de parcours	Jours de circulation							
				Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
854372	17:50	19:03	1:13								x
858494/5	18:20	19:07	0:47							x	
854380	18:20	19:20	1:00	x	x	x	x	x			
854418	18:30	19:16	0:46								x
Projet car FLIXBUS	18:50	20:10	01:20	x	x	x	x	x	x	x	x
854434	19:55	20:43	0:48	x	x	x	x	x	x		x
854436	20:30	21:17	0:47					x			
854438	20:50	21:37	0:47	x	x	x	x		x		
Projet car FLIXBUS	22:50	00:10	01:20	x	x	x	x	x	x	x	x

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	3	3	3	3	3	3	3	21
Fréquence journalière Flixbus	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:51
Temps de parcours moyen Flixbus	01:20

Source : Extraction plan de transport été 2015 théorique

x Train dans l'intervalle de report

Annexe n°8

Projet d'arrêté

ARRETE n°... du ...

Portant limitation des services de transport régulier interurbains librement organisés par la société Flixbus sur la liaison Rennes – St Malo.

Le Président du Conseil Régional de Bretagne

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 *pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* ;
VU les articles L. 3111-17 et suivants du Code des transports ;
VU les articles 31-1 et suivants du décret n° 85-891 du 16 août 1985 *relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes* ;
VU la délibération en date du ... du Conseil Régional de Bretagne ;
VU l'avis conforme rendu le ... par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ;

Sur proposition du Président de la Région

CONSIDERANT CE QUI SUIT,

La société Flixbus a déposé auprès de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières une déclaration, publiée le 4 février 2016, afin de faire connaître son intention de commercialiser des services de transports routiers sur la liaison Rennes – St Malo à travers un itinéraire de 70,9 kilomètres.

En tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs d'intérêt régional en vertu de l'article L. 2121-3 du Code des transports, la Région Bretagne est en charge de l'organisation du service public régional de transport de voyageurs TER Bretagne, assurant sans correspondance la ligne Rennes – St Malo.

Conformément à l'avis conforme rendu le ... par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières à la suite de sa saisine par la Région Bretagne le ..., il est établi que certains services réguliers interurbains proposés par la société Flixbus sur la liaison Rennes – St Malo ne répondent pas à l'objectif de complémentarité fixé par la loi et portent une atteinte substantielle à l'équilibre économique de la ligne, justifiant la prise de mesures de limitation de tels services.

Article 1 : Mesures de limitation

En raison de l'atteinte substantielle portée à l'équilibre économique de la ligne Rennes – St Malo, les services de transports réguliers interurbains de voyageurs proposés par la société Flixbus doivent être strictement limités aux horaires qui ne sont pas positionnés à plus ou moins une heure d'une liaison conventionnée.

Les intervalles de départ des services proposés par la société Flixbus sur la liaison Rennes – St Malo (5h30 – 9h30 de Rennes et 18h50 – 22h50 de St Malo) doivent donc être limités aux suivants :

- De Rennes vers St Malo, temps de parcours 1h20
 - En hiver*
 - Du lundi au vendredi : à 5h30
 - Le samedi : à 5h30 ou à 8h30
 - Le dimanche : de 5h30 à 8h30
 - En été**
 - Du lundi au vendredi : à 5h30 ou à 8h30
 - Le samedi : de 5h30 à 6h30 ou entre 8h30 et 8h40
 - Le dimanche : de 5h30 à 8h30
- De St Malo vers Rennes
 - En hiver*
 - Du lundi au vendredi : entre 21h30 et 22h50
 - Le samedi : entre 18h50 et 18h55 ou entre 21h30 et 22h50
 - Le dimanche : entre 21h50 et 22h50
 - En été**
 - Du lundi au jeudi : entre 21h50 et 22h50
 - Le vendredi : entre 21h30 et 22h50
 - Le samedi : entre 21h50 et 22h50
 - Le dimanche : entre 21h30 et 22h50

** Hiver : période définie par SNCF (pré-été+post-été), exemple pour 2016 : du 13 décembre au 2 juillet et du 29 août au 10 décembre*

*** Eté : période définie par SNCF, exemple pour 2016 : 3 juillet au 28 août*

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publication et sa transmission au Préfet de la Région. Par ailleurs, les dispositions du présent arrêté seront notifiées à la société Flixbus.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

Le directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne dans un délai d'une semaine à compter de la publication de l'avis rendu par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières sur son site internet.

Fait à Rennes, le ...
Le Président